



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 83792

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la possible réforme du rythme scolaire. L'allègement et la meilleure répartition de l'enseignement scolaire semble une bonne chose pour lutter contre l'échec scolaire. Néanmoins proposer uniquement des activités sportives l'après-midi, comme certains médias ont pu le rapporter, peut être problématique dans la mesure où la plupart des établissements n'ont pas les infrastructures et le personnel suffisant pour encadrer dans de bonnes conditions de tels activités. Il souhaiterait connaître les ambitions du Gouvernement en termes d'aménagement du rythme scolaire et plus particulièrement si celui ci compte généraliser les cours d'EPS l'après-midi.

Texte de la réponse

Depuis novembre 2009, une expérimentation sur une nouvelle organisation du temps scolaire, avec cours le matin et sport l'après-midi, a été menée dans le département de Seine-et-Marne, dans un lycée de Meaux. Compte tenu des effets positifs constatés sur la progression des élèves et sur leur motivation, il a été décidé d'étendre cette expérimentation à une centaine de collèges et lycées volontaires dès la rentrée de septembre 2010. Cette expérience repose sur le développement l'après-midi, dans le cadre scolaire, de la pratique sportive ainsi que des activités culturelles et de soutien personnalisé adaptés à chaque élève. Les élèves suivent l'emploi du temps réglementaire prévu, le nombre d'heures de cours par semaine n'étant pas modifié. Au-delà de cette expérience, et afin de traiter la question des rythmes scolaires dans sa globalité, le ministre a décidé de mettre en place une conférence nationale sur les rythmes scolaires pour réfléchir à l'organisation de la journée, la semaine et l'année. Il a installé le 7 juin 2010 le comité de pilotage de cette conférence, composé d'une vingtaine de personnalités qualifiées sur les questions éducatives, économiques et sociales. La diversité de ses membres reflète les différentes composantes de la société : sociologues, psychanalystes et psychologues, médecins, représentants d'organismes qualifiés, élus, personnalités investies dans les secteurs concernés par les rythmes scolaires. Les organisations syndicales, les fédérations de parents d'élèves, les organisations de lycéens, les autorités religieuses, les représentants du monde associatif et du monde économique et social seront consultés par ce comité afin d'entendre tous les acteurs et de recueillir toutes les propositions pour remettre à plat la question des rythmes scolaires. La conférence nationale sur les rythmes scolaires travaillera jusqu'au mois de mai 2011 pour mener ses auditions et consultations et envisager tous les paramètres d'un sujet complexe, qui concerne de nombreux acteurs et qui doit tenir compte du contexte économique et social.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83792

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7767

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13787